

PROCÉDURE EXAMEN DOCTORAL

Principes généraux

L'examen doctoral a pour objectif d'évaluer si l'étudiant(e) est apte à entreprendre sa recherche doctorale. Cette habileté exige la maîtrise et la synthèse des grands courants de recherche pertinents à son axe de recherche en muséologie, médiation, patrimoine ainsi que la capacité de produire une réflexion critique dans le domaine choisi.

- a) "Maîtrise", réfère à l'habileté de cerner les idées principales des théories, auteurs, écoles de pensée dans le domaine de recherche choisi et à l'habileté à transmettre par écrit et oralement ces connaissances.
- b) "Synthèse", dans le contexte de la première année d'inscription au programme, réfère à l'intégration du matériel couvert durant cette période. Les sources bibliographiques proviennent des séminaires, des séminaires spécialisés, et de toutes lectures pertinentes incluant celles recommandées par les directeurs de thèse.
- c) "Grands courants", réfère aux principaux auteurs et théories dans le domaine de recherche choisi en relation avec la littérature recommandée tout au long de la scolarité de doctorat.
- d) "Axes de recherche", réfère à l'un des trois axes choisis par l'étudiant(e) [Réception ; Objets, Patrimoine ; Production culturelle]. Cette spécialisation doit refléter le plus adéquatement les intérêts de recherche de l'étudiant(e). Même si d'autres axes de recherche touchent au sujet de spécialisation, il n'est pas raisonnable de demander la maîtrise de plus d'un axe de recherche pour cet examen.
- e) "Réflexion critique", réfère à l'habileté de situer votre point de vue, et d'articuler des interrogations personnelles et théoriques en relation avec la revue de littérature demandée.

Période de l'examen

L'examen doctoral se prépare au cours du deuxième trimestre de la scolarité et se tient au plus tard à la fin du troisième trimestre (trimestre d'été).

La "scolarité" désigne ici des périodes d'inscription à temps complet. Pour les deux premiers trimestres, ceci comprend l'inscription à quatre séminaires (MSL 9001, MSL9010 [annuel], MSL 9002, plus un séminaire de spécialité). Il est toujours possible, avec l'accord de la direction locale et des directeurs(trices) de thèse, de préparer l'examen doctoral plus tôt, ou exceptionnellement plus tard que la fin du troisième trimestre.

L'examen doctoral doit être complété avant l'inscription au Projet de thèse (MSL 9300). Afin de ne pas retarder l'avancement de la thèse, il est conseillé de préparer l'examen doctoral avant la fin de la première année.

La question

Pour réussir l'examen doctoral, l'étudiant(e) doit répondre par écrit (maximum de 50 000 signes) et soutenir ensuite oralement sa réponse à une question unique et uniforme, formulée comme suit:

"Exposez les principaux courants de pensée dans l'axe de recherche que vous avez choisi et développez une réflexion critique par rapport à ces courants en fonction de votre objet de thèse"

Note importante

L'examen doctoral n'est pas un avant-projet de thèse, bien qu'il s'inscrive dans le contexte et les objectifs de la thèse. Il consiste à mesurer la connaissance des acquis essentiels dans le domaine de muséologie, médiation, patrimoine et communication retenu (un axe principal). Toutefois, ce n'est pas non plus un résumé ou un compte-rendu de théories.

Il s'agit d'un examen critique des principaux courants présentés. La notion de "courant de pensée" inclut des considérations aussi bien épistémologique, théorique que méthodologique d'un ou de plusieurs auteurs. Enfin, il vise ultimement à articuler une problématique de recherche doctorale émergente à un domaine de référence.

Évaluation

L'évaluation de l'examen doctoral est du type acceptation ou refus. L'étudiant(e) qui aura échoué à son examen de synthèse aura droit à une seule reprise au cours du trimestre suivant l'échec.

Procédure

1. Premier trimestre de la première année : constitution de la bibliographie avec les directeurs qui orientent l'étudiant(e) et peuvent lui demander de la compléter.
2. Mi-décembre : constitution du jury d'examen doctoral (compléter le formulaire "EXAMEN DOCTORAL:DEMANDE DE JURY" et le faire parvenir au bureau de la direction). Le jury est formé des deux directeurs et d'un professeur de l'université d'attache de l'étudiant(e).
3. Début janvier ; nomination du jury par le COMINTER. Validation de la bibliographie par le jury. Il revient aux directeurs(trices) de thèse de l'étudiant(e) de coordonner les autres étapes jusqu'à la soutenance.
4. Fin janvier: L'étudiant(e) remet sa bibliographie définitive (25 titres, livres et articles) à ses directeurs(trices) et au membre du comité de jury. Ceux-ci peuvent demander l'ajout de quelques titres. Cette bibliographie inclut une sélection des bibliographies des cours de base (MSL 9001, MSL 9010 [annuel], MSL 9002, plus un séminaire de spécialité) et une sélection d'autres références déterminées par l'étudiant(e) et ses directeurs(trices). Le tiers au moins de la bibliographie doit se rapporter à l'axe choisi.
5. Au plus tard le 15 février: La bibliographie finale, approuvée par le jury, est remise à l'étudiant(e).

6. Au plus tard le 15 mai: L'étudiant(e) dépose son texte aux membres du jury.
7. Toutes les soutenances orales de l'examen de synthèse prennent place durant la période allant du 15 août au 30 septembre. Le résultat est consigné dans le formulaire "EXAMEN DOCTORAL: EVALUATION" qui est remis au directeur ou à la directrice du programme pour signature.
8. L'étudiant(e) dont le dépôt du travail est reporté à la fin du troisième trimestre (trimestre d'été) voit les étapes préparatoires et administratives décalées d'autant.

Le jury d'examen

Un jury de trois personnes est proposé par la directrice ou le directeur de thèse et est nommé par le COMINTER. Outre les directeurs, le comité comprend un professeur(e) de l'université d'attache de l'étudiant(e). Le jury de trois personnes doit décider par vote majoritaire l'une ou l'autre des deux options suivantes: acceptation ou refus. En cas de refus, l'étudiant(e) n'aura droit qu'à une reprise au cours du trimestre suivant l'échec.